Confédération paysanne
Syndicats pour une Agriculture paysanne et la défense de ses travailleur·euses

Union syndicale Solidaires

La France doit sanctionner l'État israélien

A l'occasion de la journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien, la Confédération paysanne et l'Union syndicale Solidaires appellent, à nouveau, le gouvernement français à prendre de réelles sanctions contre l'État israélien.

Le peuple palestinien est confronté à une tentative systématique d'éradiquer son existence. Nous assistons depuis fin 2023 à un génocide dans sa forme la plus brutale à Gaza, avec plus de 74000 personnes assassinées. En Cisjordanie, les Palestinien·es font face à un nettoyage ethnique perpétré par les milices des colons avec le soutien des militaires israéliens.

La campagne de récolte des olives de cet automne 2026 est la pire que les paysannes et les paysans palestinien·es aient jamais vécue, avec des attaques incessantes des colons, qui incendient les oliviers, brutalisent celles et ceux qui tentent d'approcher leurs arbres et vont jusqu'à assassiner les personnes qui accèdent à leurs propres parcelles. Uniquement en octobre 2026, près de 400 attaques de colons ont été documentées. Ces violences étant perpétrées sous le regard bienveillant de l'armée israélienne.

L'État israélien empêche de plus en plus les étrangers, médias, représentant.es d'associations, syndicats, partis politiques, d'accéder aux territoires palestiniens pour témoigner de la situation. Une paysanne membre de la Confédération Paysanne a été empêchée d'entrer en Cisjordanie en octobre, ce qui est inacceptable. Il est intolérable que, jusqu'à aujourd'hui, les journalistes soient encore interdits d'entrer dans Gaza. Quelle liberté d'informer dans ces conditions ?

Le gouvernement français a annoncé un durcissement des conditions d'importation des biens en provenance des colonies israéliennes en territoire occupé palestinien. Cependant, d'une part, nous ne voyons pas la matérialisation de cette décision. D'autre part, au vu du refus patent du gouvernement israélien et des responsables politiques israéliens d'envisager tout État Palestinien et tout processus de démantèlement de l'apartheid contre les populations palestiniennes, la France doit mettre en œuvre des sanctions contre Israël. De la même façon, il est absolument insuffisant de sanctionner à titre individuel les colons, quand le soutien de l'armée et du gouvernement israéliens, y compris par le biais des deux ministres Smotrich et Ben Gvir, aux violences des colons est avéré.

La Confédération paysanne et l'Union syndicale Solidaires demandent :

- La fin de toute livraison d'armes ou de matériel à potentielle utilisation militaire à l'État israélien ;

- L'interdiction des importations en provenance d'Israël, et pas uniquement des territoires occupés ;

- Des poursuites pénales envers toute personne ayant servi l'armée israélienne ces quatre dernières années, ayant donc contribué au génocide à Gaza et au nettoyage ethnique en Cisjordanie, pour participation à crime de guerre et crime de génocide, avec interdictions de séjour en France ;

- Le soutien du gouvernement français à la Cour Pénale Internationale et à la Cour de Justice Internationale face aux attaques dont elles sont l'objet, alors qu'elles tentent de rendre justice des crimes commis contre le peuple Palestinien ;

- l'application du droit international avec la fin de la colonisation, de l'occupation et des politiques d'apartheid, et la mise en œuvre du droit au retour de toutes et tous les réfugié·es palestinien·es.

Nous encourageons nos concitoyen.nes à continuer de se rendre en Cisjordanie et de manifester pour exprimer leur solidarité.

Nous défendons le droit inaliénable des Palestinien.nes à l'auto-détermination.